

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 19 novembre 2015

\*\*

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Livia MASOLINI, Brigitte MOYON,

MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLÉGO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : MM. Maxens BAILLEUL, James ROUX excusé, Alexandre MONNOT donne pouvoir à M. Michel HAPP, Mme. Colette LANCELOT donne pouvoir à Mme. Brigitte MOYON

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité, d'approuver le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Fontaine-la-Gaillarde. Cette délibération publiée dans un journal diffusé dans le département et affichée pendant un mois en Mairie, est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.
- DÉCIDE d'instituer un droit de préemption urbain à l'intérieur du secteur délimité sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU. Cette délibération sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département et affichée en Mairie.
- DÉCIDE d'approuver le schéma directeur d'assainissement de la commune de Fontaine-la-Gaillarde. Celui-ci est tenu à disposition en Mairie et en Sous-préfecture.
- APPROUVE à l'unanimité le Schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Sénonais et ses communes membres, en matière de ressources humaines, finances moyens, groupement de commandes, partages de biens....
- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'essentiel du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que transmis par monsieur le Préfet de l'Yonne le 14 octobre 2015. Il demande toutefois en matière d'Eau Potable, une intégration à la Communauté de Communes du Sénonais, dès qu'elle en détiendra l'entière compétence, et sollicite du représentant de l'Etat, pour sa mise en œuvre anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en ce qui concerne la création d'une Communauté d'Agglomération sur le Sénonais.
- DÉCIDE de valider les statuts révisés de la Communauté de Communes du Sénonais, tels que définis dans le projet présenté.
- CONFIRME la dissolution comptable du Budget Annexe / Ordures Ménagères au 31 décembre 2014, avec réintégration de son résultat de clôture dans le Budget Principal de la commune. Celui-ci sera ensuite transféré pour 2 683,72 € à la Communauté de Communes du Sénonais qui détient la compétence Ordures Ménagères.
- DÉCIDE de dissoudre le C.C.A.S de la commune à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec transfert de résultat de fonctionnement au budget principal de la commune.  
Il conserve toutefois les membres du conseil d'administration au sein d'une commission communale destinée « aux affaires sociales ».
- VALIDE la prolongation de délai du chantier « Cœur de Village Plus » nécessaire à solder les entreprises.
- DÉCIDE de supprimer le tarif différencié de repas à la cantine, pour les enfants inscrits par dérogation scolaire.

### Questions diverses :

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 3 décembre 2015.
- Pour répondre aux difficultés de gestion du parking de l'école, au stationnement du bus, pour sécuriser les temps d'attente et les montées / descentes des élèves et leurs déplacements entre le bus et l'école, le Conseil décide de revoir l'organisation des périodes entrée / sortie des classes.
- Une fête inter-association est envisagée le 18 juin 2016, Livia MASOLINI est nommée « Coordinatrice » de ce projet.

FONTAINE LA GAILLARDE, le 15/12/2015  
Le Maire, Michel PAPINAUD :





# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 3 décembre 2015

\*\*

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Brigitte MOYON,

MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLÉGO, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : MM. Maxens BAILLEUL, James ROUX, Mme Colette LANCELOT, Mme Livia MASOLINI absents, M. Michel HAPP donne pouvoir à M. Guy DIEUDONNÉ, M. Olivier HERMANS donne pouvoir à Mme Michelle BEZANÇON, M. Philippe MARTINEAU donne pouvoir à M. Michel PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

## LE CONSEIL MUNICIPAL après en voir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la proposition de la Communauté de Communes du Sénonais, d'intégrer les communes d'ARMEAU, LES BORDES, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON, VILLENEUVE SUR YONNE, dans son périmètre.
- DONNE son accord à la transformation de la Communauté de Communes du Sénonais en Communauté d'Agglomération, par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et valide le projet de statut de la future Communauté d'Agglomération.
- SE PRONONCE pour la mise en œuvre d'une solution « sans accord local » au sens de la Loi, sur la répartition des délégués, issue de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes.
- DÉSIGNE ses délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : M. Michel PAPINAUD, Maire, en qualité de délégué titulaire, et Mme Michelle BEZANÇON, 1<sup>er</sup> Adjoint, en tant que délégué suppléant.
- DÉCIDE à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil à Mme Colette GASC-BOUILLETTE, Comptable de la Commune, au taux de 100 % par an, à compter de sa prise de fonctions.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux relatifs à l'opération « Cœur de Village, n'a pas été respecté, la date contractuelle de fin de chantier était fixée au 31 juillet 2014. La date retenue pour l'achèvement des travaux Tous Corps d'Etat, a été arrêtée au 31 décembre 2014 Les délais d'exécution étant dépassés, il convient en application de l'article 4.5.1 du C.C.A.P., de calculer les pénalités provisoires de retard des entreprises. Le Conseil Municipal après délibération fixe les pénalités définitives pour chaque lot.
- FIXE pour l'année 2016, le régime indemnitaire de ses agents titulaires, stagiaires et non titulaires, de catégorie C, relevant des cadres d'emplois des filières administrative, technique et sociale. Dit que les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction des textes ou valeur du point en vigueur, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.
- DÉCIDE de retenir M. Olivier HAERINCK, des CLÉRIMOIS, pour pratiquer des interventions ponctuelles de déneigement, sur la voirie communale, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.
- ACCEPTE la proposition de l'entreprise Patrick LEMAIRE au titre de l'année 2016, pour l'entretien du terrain de football et autorise le Maire à valider le devis correspondant, avec émission d'une facture semestrielle
- DÉCIDE de voter diverses modifications de crédits sur le Budget Principal de la Commune, pour tenir compte des engagements pris depuis le vote du Budget Primitif 2015.

### Questions diverses :

- Les élus sont scandalisés de l'état dans lequel le bâtiment multi activités est laissé après les matchs de football.
- Le football club envisage de modifier l'éclairage du terrain, le Conseil demande un détail du projet et la signature d'une convention avec la Mairie avant toute intervention.
- Le Conseil envisage de céder les parcelles communales sur lesquelles sont situées l'unité de traitement des pesticides et la station de pompage au Syndicat Hydrologique. Les conditions restent à définir.
- Le marquage de l'arrêt de bus devant l'école a été fait ce jour, le passage piéton sera déplacé et les parents d'élèves sont informés de la mise en place du nouveau fonctionnement à partir du 7 décembre 2015.
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été validé par le Comité Technique Paritaire, il sera soumis à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine réunion.
- Le permis de construire de la future Mairie a été déposé, son délai d'instruction est de cinq mois en considération de l'aspect accessibilité / sécurité.
- Compte tenu des occupations de la salle communale, les dimanches 6 et 13 décembre, le bureau de vote pour les élections régionales se déroulera dans l'école maternelle, par autorisation préfectorale.
- Au regard du plan Vigipirate renforcé, les accès Mairie et école sont fermés à clé, une sonnette a été installée à chaque portail.
- La cérémonie des vœux de la Municipalité est fixée au dimanche 17 janvier 2016 à 11h00 à la salle communale.



FONTAINE LA GAILLARDE, le 16/12/2015  
Le Maire, Michel PAPINAUD.